

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Avant de rempli	cette demande, lire att	entivement la no	tice explicative
	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
03-11-20	03-11-20		2020-10266
	1. Intitulé du p	rojet	
CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES, 1 HANG	AR AGRICOLE ET 5 SERRES A	TOITURE PHOTOVO	OLTAÏQUE
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvro	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SARL LA FERME DU BOUR	And the state of t	
Nom, prénom et qualité de la personne	TIMOTHÉE POURTALES - A	GRICULTEUR	
habilitée à représenter la personne morale	1 7 0 0 0 1 0		CADI
RCS / SIRET 8 3 2 7 9 9 2	1 7 0 0 0 1 9	Forme juridique	JARL
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann	exé à l'article R. 1:	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE RESERVE AND ADDRE	
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	LICEC 3		
	Le site n'est el	us soumis	à l'ICPE car il
	si a di	1	
	ind a lorens are	levages su	r ce soile.
	4. Caractéristiques génér		
Doivent être annexées au présent formu			Tormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE			
AVEC SON LOCAL ONDULEUR (1.7M²)	A TOTTONET HOTOVOETNIQ		
EMPRISE AU SOL 600 M <sup>2</sup> - STOCKAGE MAT	ERIEL ET FOURRAGE - PRODI	JCTION <100KWC	
FACADES TOUS OUVERTES			
CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES A TOITU	RE PHOTOVOLTAIOUE		
EMPRISE AU SOL 600 M² PAR OMBRIERE - S		IRRAGE - PRODUCTI	ION <100KWC
FACADES TOUS OUVERTES			
CONSTRUCTION DE 5 SERRES A TOITURE P	HOTOVOLTAIOUE		
EMPRISE AU SOL : 3 SERRES DE 914 M <sup>2</sup> + 2		TION <100KWC	
FACADES TOUS OUVERTES		and the second s	
The second secon			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



4.2 Objectifs du projet

Construction de serves plotoveltaigne afin de posé nises d'achivités maraichage de la présent sur le site, ainsi que le montoje d'un batiment plotoveltaigne pour stocker les consonables, le triage et le stocker des circoltes issues de mareichers.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Lors des travaux, la partie construction seva effective par l'entreprise Amarenco, et la partie avirage et sera fut par nos poins (plantation de touix, et average et, des abords.).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la place d'exploitation reprendra les objectifs dévouts des la premières partie.



LIEU-DIT: LE BOURDIL Pour les ca 24 100 BERGERAC et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a)	1800-3
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  LIEU-DIT : LE BOURDIL 24 100 BERGERAC Pour les ca et c), 7°a), 10°,11°a) b 38° ; 43° a) l'article R. 1	ées géographiques¹ Long <u>0</u> ° <u>3</u> <u>1</u> ' <u>3</u> <u>3</u> " <u>.</u> 1 Lat. <u>4</u> <u>4</u> ° <u>5</u> <u>0</u> ' <u>0</u> <u>6</u> " <u>.</u> 1
Pour les ca   Pour les ca   24 100 BERGERAC   et c), 7°a),   10°,11°a) b   38°; 43° a)   l'article R. 1	
Point de d Point d'arri Commune	, b) 9°a),b),c),d), b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, ), b) de l'annexe à 122-2 du code de ement : départ : Long°' Lat°'"_
Joignez à votr	re demande les annexes n° 2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il:	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		Ø	
En zone de montagne ?		Ø	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\square$	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?		X	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		図	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		図	
Dans un site inscrit ?		Ø	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Qui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ?

Inciden	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			L'eau est prilever sur le réseau d'irrigation de la SAUR avec un volumes qui réagent le pas pour rapport à auforréthie du feut que l'implés est posé sor un terrelin qui est difé irriqué
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Ø	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		Ø	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		Ø	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		fron pour la partie somes plesoueltoujues du feut qu'elles sont à but agricole, copudent le betient et les ombiséres serent betit sur vre zone ognicole qui avent encière et fuit toblet de temblayage. De ce feut ce tenenin et avent de venue incelte pour les prahaus gricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	Ø	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Ø Ø	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Ø	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Ø Ø	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Ø	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		



Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		Y	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		M	
	notamment l'usage du sol ? ences du projet identi	fiées d	3U 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décri	ez leso	quelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées av	ı 6.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non Si oui, décri			



Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une é environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Te pase que notre projet pout être du pase par le l'évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Te pase que notre projet pout être du pase par le l'évaluation environnement de montre par feut attantion de ne pas avant à l'angle de l'évaluation per respecterant les bandes quant à l'implantation de toure a authes our sont els pares interprets de l'evaluation de toure d'eutres our sont els pares interprets de l'evaluation de toure d'eutres our sont els pares interprets de la projet.  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnement d'un publié;  2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);		
environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Te parse que notre projet paut être dispensé par de l'évaluation environce con nous accons bien flut atraction de ne pas accons à brasét pour s'implenter retters de construire les bathads sour des peus incultés acux protriques apricales pe nous respecterant les demendes quant à l'implentation de traise et acutres ou visent êta benne integration le projet.  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionne non publié;  2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut	s /plojence	
The panse que notice project position to be particular and described and alternation to be particular as the position of the position of the particular and provided and and a formation of the project of		
8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut	_etc	13
8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut	rejet,	r
8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut	quel	- 1
8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut	ing	ret
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut		
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut		
Objet  1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionna non publié;  2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut		
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionne non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut		
non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut		
	e»-[	
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain;	orises ons le [	
Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) 4 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;		
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux ouvrages aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux ouvrages aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux ouvrages aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), constitution les travaux ouvrages aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 6°a),	t c),	100
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. De autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet par rapport de susceptible d'avoir des effets.	t c), 2 du [ , d), ent : es et plan	



	wast statement of the	ngagement et signature ments ci-dessus	7.
certifie sur l'hor	nneur l'exactitude des renseigner		
Fait à	Berzerec	le, 27/10/2020	Sec. 20

28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE M\_06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com SIRET 44372341600030 - CODE NAF 7111Z ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

### PC04 – NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE TERRAIN ET LE PROJET

#### 1 – LE SITE

La demande de permis de construire porte sur la construction d'un hangar agricole, de deux ombrières de stockage et de 5 serres à toiture photovoltaïque.

Ce projet agricole est porté par la SARL de la Ferme du Bourdil.

Le projet se situe au Sud-Est de la commune de Bergerac, village du sud-ouest de la France situé dans le département de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine.

Lieu-dit: LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC.

L'unité foncière est compose des parcelles BL 93, 266, 276, 279, 280, 281, 480, 481, 497, et 499 formant une assiette foncière de 70 041 M².

Le terrain se trouve à une altitude moyenne de 47,39 mètres au—dessus du niveau de la mer, avec une pente moyenne de 3% du Nord au Sud et de 1% d'Ouest en Est. Il est inscrit dans une commune rurale dans un paysage à forte identité agricole, et est délimité par le chemin du Bourdil.



PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN EXISTANT

L'accès se fait depuis le Sud de l'unité foncière, depuis chemin du Bourdil. Il y a des bâtiments agricoles sur l'unité foncière et une habitation.

La zone est soumise au PLUI zone A.



28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE M\_06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com SIRET 44372341600030 - CODE NAF 7111Z ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

#### 2 - LE PROJET

Le projet de construction des hangars/ombrières est motivé par un besoin d'espace de stockage couvert pour abriter le matériel de l'exploitation et le fourrage. Les serres remplaceront les existantes déchirées et pérenniseront l'activité de maraîchage de l'exploitation.

Le projet est implanté sur la parcelle 70, à 3,20 mètres environ du point le plus proche de la limite de l'unité foncière côté Ouest, à 4,57 mètres environ du point le plus proche de la limite à l'angle Nord-Ouest, à 5,12 mètres environ de la limite Nord de l'unité foncière (Chemin communale n°203), et à 5,09 mètres environ du bâtiment existant, et à 27,72 mètres du point le plus proche de la limite Sud.

La construction des bâtiments nécessite de faible terrassement, pour le bâtiment 1, le terrassement sera réalisé en déblais/remblais pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accès en gravier compacté d'un débord de 5 mètres autour du bâtiment.



PHOTOMONTAGE DU PROJET

Le bâtiment sera construit en structure métallique.

#### **BATIMENT 1:**

La structure métallique du bâtiment est composée de cinq travées, espacés de 6.00 M pour une longueur de bâtiment totale de 30,00 mètres et une largeur de 19.70 mètres.

Le faîtage est à 5,71 mètres par rapport au niveau de la plateforme en gravier compacté créée. (+48,27 NGF).

La toiture est constituée d'une double pente symétrique avec pour couverture un bac acier simple peau sur les deux versants. Sur les versants, la pente est de 15%, des panneaux photovoltaïques viendront recouvrir le bac acier.



28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE M\_06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com SIRET 44372341600030 - CODE NAF 7111Z ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 546,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

#### OMBRIERE 1 ET 2:

La structure métallique du bâtiment est composée de dix portiques, espacés de 5.00 M pour une longueur de bâtiment totale de 50,00 mètres et une largeur de 12,00 mètres.

Le faîtage est à 4,69 mètres par rapport au niveau de la plateforme en gravier compacté créée. (+47,87 NGF).

La toiture est constituée d'un pan avec pour couverture un bac acier simple peau. La pente est de 10,50%, des panneaux photovoltaïques viendront recouvrir le bac acier. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 573,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

#### **SERRES 1, 2 ET 3:**

La structure métallique du bâtiment est composée de 22 travées, espacés de 4,08 M pour une longueur de bâtiment totale de 94,16 mètres et une largeur de 10,14 mètres.

Le faîtage est à 4,00 mètres par rapport au niveau du sol en culture.

La toiture est constituée d'une double pente asymétriques. Le versant Sud a une pente est de 12° constitué d'un calepinage de panneaux photovoltaïques et de verre trempé. Le versant Nord est une verrière en verre trempé. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 544,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

#### SERRES 4 ET 5:

La structure métallique du bâtiment est composée de 18 travées, espacés de 4,08 M pour une longueur de bâtiment totale de 74,00 mètres et une largeur de 10,05 mètres.

Le faîtage est à 5,00 mètres par rapport au niveau du sol en culture.

La toiture est constituée d'un seul pan d'une pente de 12,5°. Le versant Sud a une pente est de 12° constitué d'un calepinage de panneaux photovoltaïques et de verre trempé. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 560,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

Les bâtiments resteront ouverts.

Les eaux pluviales seront naturellement absorbées par la plateforme drainante.

Sécurité incendie : L'accès au projet est direct depuis le chemin du Bourdil, la voie d'accès au bâtiment disposera d'une largeur minimum de 3 mètres.

#### 3- LOCAUX ONDULEURS:

Un local technique de 1,70 m² sera aménagé sur la façade Nord du bâtiment 1, les locaux des autres bâtiments seront suspendus.

Le local technique permettra d'héberger les onduleurs servant à convertir la production d'électricité générée par la centrale photovoltaïque installée sur le toit du hangar agricole. Le local possède une toiture en bardage acier



28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE M\_06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com SIRET 44372341600030 — CODE NAF 7111Z ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

identique à la toiture du bâtiment agricole et les façades seront équipées de grillage. Un arrêt d'urgence coup de poing sera accessible à côté de la porte du local onduleur.

Le local technique mesure 1.30 x1.30 m au sol et possède une hauteur de 2.38 m. Ce local préfabriqué sera installé après le montage de la structure du bâtiment agricole.

#### 4- ANNEXES

- NOTICE AGRICOLE
- ATTESTATIONS MSA DES 4 GÉRANTS & KBIS
- LETTRE DE MOTIVATION

7

DocuSigned by: 8A44E178D9424F8...

# Formulaire justifiant des constructions en Zone Agricole lors d'une demande de Permis de construire

Informations Générales					
Email:t. pov. tales @ g. a.1. co-	<u>}</u>				
1. Données générales de l'activité de l'ut	illisateur				
Votre activité :					
Exploitant agricole à titre principal n'ex	rerçant aucune autre activité ;				
☐ Exploitant agricole à titre principal exer Précisez laquelle :	rçant une autre activité				
☐ Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une autre activité à titre principal Précisez laquelle :					
Statut de l'exploitation :					
N° SIREN 832 7-99 247 000 19 N° Pacage : - 02 4 0 36 8 38					
☐ Individuelle ☐ EARL ☐ GAEC ☐ SCEA	Autres: SPRL				
Raison Sociale: S.D.R.L. La Fenne de					
Adresse du siège d'exploitation Lieu-Dit: Le Bour Le Hour Commune: hhlo Benjerces	Adresse du projet (si différente du siège d'exploitation): Lieu-Dit: Le Bowel Hour Commune: 24100 Bergere				
Adresse de l'habitation (si différente du siège d Lieu-Dit : Le Berr VI Haut Commune : 2 4100 Berrerce C	'exploitation) :				
Distance (km) entre le siège d'exploitation et l'a Distance (km) entre la résidence et l'adresse du	projet :				

L'Exploitation Agricole :	
Surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation5.5	ha
Cette SAU est-elle plutôt : 🗵 Dispersée 🗌 Groupée	

## Les activités actuelles :

Cultures		ou		
Nature des	Surface cultivée	Tonne	Volume	
cultures				
Maïs	15	150		
Blés				
Orges	. 8 ha	40		
Avoine				
Seigle				
Prairie	25 44	250		
Autre	Tha	250 100		

Elevage				
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre	
Bovins		P	orcins	
Vaches allaitantes	15	Porcs à l'engrais	300	
Veaux	10	Porcs reproducteurs	30	
Génisses	8	Porcelets	200	
Taurillons	Ô	Vo	olailles	
Bœuf	8	Poulets/Poulardes		
Vache laitière		Pintades/Chapons		
Caprin	าร	Dindes		
Chèvres		Oies		
Chevreaux		Canards		
Chevrettes		Equins		
Ovins		Chevaux		
Brebis	16			
Agneaux/Agnelles	30			
Béliers	1			

Exploit	ation classée ICPE :
	Non
	Oui, Entourer le type : Autorisation / Déclaration / Enregistrement

## 2. Pour les demandes portant sur une construction de bâtiment agricole

#### Vos bâtiments actuels

Bâtiments existants	Utilisations actuelles	Surface m <sup>2</sup>
Bâtiment 1	dankre from de petit pur bene	120
Bâtiment 2	about our brehis	NO
Bâtiment 3		
Bâtiment 4		
Bâtiment 5		and the second s

#### Actuellement avez-vous:

-	Du matériel stocké hors abri : ☑ Ou	ıi ∐ Non	
-	Du fourrage stocké hors abri : 🗹 Ou	ui 🗆 Non	

- Autres produits stockés hors abri : ☑ Oui ☐ Non

## Le projet d'évolution de l'exploitation

La construction est-elle consécutive à une extension de l'exploitation :	X	Oui	☐ Non
--------------------------------------------------------------------------	---	-----	-------

Si oui (préciser quelle activité et les informations relatives) :

Cultures		ou	
Nature des	Surface cultivée	Tonne	Volume
cultures			s,
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie	5 hr	50	
Autre	10 ha	150	

Elevage				
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre	
Bovir	ıs	Porcins		
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais		
Veaux		Porcs reproducteurs		
Génisses		Porcelets		
Taurillons		Vola	ailles	
Bœuf		Poulets/Poulardes		
Vache laitière		Pintades/Chapons		
Caprir	าร	Dindes		
Chèvres		Oies		
Chevreaux		Canards		
Chevrettes		Equ	iins	
Ovins	5	Chevaux		
Brebis	70			
Agneaux/Agnelles	130			
Béliers	5			

Le projet de construction de bâtiment(s) :
Surface du (ou des) bâtiment(s): N°1 6.00 m² N°2 2x 600 m² Omhaece
Destinations du (ou des) nouveau (x) bâtiment(s) (précisez la surface de chaque destination) :
Stockage matériel:
☐ Animaux : m² ☐ Stockage céréales : m²
Autres: Préciser: parting part machine et vehicles 1200 m
Le projet de construction est-il destiné à remplacer un (ou plusieurs) bâtiment(s) ?
☐ Oui ☑ Non
Distance par rapport au :  - Siège de l'exploitation :

Justifier le choix d'implantation du bâtiment par rapport à l'exploitation :
Les behnet et ankieres sont implantés sur une zone
inculte au culture agricole et lors la continuité de
L'existat afin d'anélaré la conditions de travel
Et abrites les vehicules et machines agricales sour
un parking convert à proximité du corps de ferre
Je soussigné, POURTALLA TIMOPLE
Atteste l'exactitude des renseignements fournis.
A Berjerce, le 13/02/2020
Signature:
olgitatore i
DocuSigned by:
197
8A44E178D9424F8



n° 24\_DDA\_20200420\_224



#### Code de sécurité :

#### 202408DF6823F2B

Pour contrôler cette attestation connectez-vous :

http://verification-attestations.msa.fr

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr
- rubrique services en ligne > vérification d'attestations
- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES CEDRIC LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

**Monsieur POURTALES CEDRIC** 

LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

1691134111309

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre organisme depuis le 01/10/2017.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.
- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES SPECIALISEES

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.



n° 24\_DDA\_20200420\_227



#### Code de sécurité :

#### 20242015991FE46

Pour contrôler cette attestation connectez-vous :

http://verification-attestations.msa.fr

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr
- rubrique services en ligne > vérification d'attestations
- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

Mme POURTALES LAURENCE LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

#### Madame POURTALES LAURENCE

LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

#### 2741299140107

est affilié(e) en qualité de chef d'exploitation auprès de notre organisme depuis le 06/08/2012.

#### A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.
- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES SPECIALISEES

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.



n° 24\_DDA\_20200420\_219



#### Code de sécurité :

#### 20240AB33D83541

Pour contrôler cette attestation connectez-vous :

http://verification-attestations.msa.fr

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr
- rubrique services en ligne > vérification d'attestations
- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES TIMOTHEE LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

#### **Monsieur POURTALES TIMOTHEE**

LD LE BOURDIL HAUT 24100 BERGERAC

1960734111034

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre organisme depuis le 01/10/2017.

#### A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.
- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES SPECIALISEES

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.



n° 24\_DDA\_20200420\_214



# Code de sécurité : 20244C4AD8B5681

Pour contrôler cette attestation connectez-vous :

http://verification-attestations.msa.fr

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr
- rubrique services en ligne > vérification d'attestations
- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES FRANCOIS 520 CHE DU BOURDIL 24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

Monsieur POURTALES FRANCOIS 520 CHE DU BOURDIL 24100 BERGERAC

1950234111047

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre organisme depuis le 01/10/2017.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.
- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES SPECIALISEES

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

N° de gestion 2017B00351

Code de vérification : MA2CZFTAZb https://www.infogreffe.fr/controle



#### Extrait Kbis

# EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 7 janvier 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro

832 799 217 R.C.S. Bergerac

Date d'immatriculation

13/11/2017

Dénomination ou raison sociale

LA FERME DU BOURDIL

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Capital social

74 200,00 Euros

Adresse du siège

Lieu-Dit Bourdil Haut 24100 Bergerac

Activités principales

Activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural maraichage

élevage porcin

Durée de la personne morale

Jusqu'au 13/11/2116

Date de clôture de l'exercice social

31 décembre

#### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms

POURTALES Cédric

Date et lieu de naissance

Le 29/11/1969 à Ganges (34)

Nationalité

Française

Domicile personnel

Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

Nom, prénoms

POURTALES François Nicolas

Date et lieu de naissance

Le 28/02/1995 à Ganges (34)

Nationalité

Française

Domicile personnel Lieu-D

Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

Nom, prénoms

**CAPT Laurence** 

Nom d'usage

**POURTALES** 

Date et lieu de naissance

Le 31/12/1974 à POMPAPLES (SUISSE)

Nationalité

Française

Domicile personnel

Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

Nom, prénoms

POURTALES Timothée David Le 22/07/1996 à Ganges (34)

Date et lieu de naissance Nationalité

Française

Domicile personnel

Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

Lieu-Dit Bourdil Haut 24100 Bergerac

Activité(s) exercée(s)

Activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural maraichage

élevage porcin

Date de commencement d'activité

01/10/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Création

N° de gestion 2017B00351

Mode d'exploitation

**Exploitation directe** 

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement

1570 Route Du Fleix 24130 Saint-Pierre-d'Eyraud

Activité(s) exercée(s)

Elevage porcin commerce de porc et légumes production de pâtes fraiches

Date de commencement d'activité

01/12/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

# MENTIONS DES DECISIONS INTERVENUES DANS DES PROCEDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention du 19/04/2019

Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 12/04/2019 A prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, a fixé à 6 mois la période d'observation, a nommé Mme S MOREL en qualité de juge commissaire et Mme C LOPEZ en qualité de juge commissaire suppléante, a désigné la SCP PIMOUGUET LEURET ET DEVOS-BOT 37 rue Pozzi 24100 BERGERAC en qualité de mandataire judiciaire, Les créances sont à déclarer auprès du mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

#### OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 04/03/2019

- Mention n° 4138 du 21/10/2019

Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitie du capital social. Décision du 17/01/2019

- Mention n° 4138 du 21/10/2019

Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 14/10/2019 A ordonné la jonction n°19/00032 et 19/0015 sous le seul numéro 19/0015 en raison de l'extension prononcée. Autorisé le renouvellement de la période d'observation pour six mois. Renvoyé le dossier à l'audience du lundi 10 février 2020

Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 09/09/2019 A étendu la procédure à Mme Laurence POURTALES et M. Cédric POURTALES

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Soul la ferme du Bourdit Le Bourdit Haut 24,100 BERGERAC

Madame, Monoteur,

Nous vous demandons par la préparte, l'autorisation de construire ces hangers de stochage pau motre matériel agricole et motre fouvage ainsi que des serves.

En effet, motre exploitation mécessite de nouveaux batiments con mous manquens de pare pour pouvoir abriter tout notre matériel et motre fourage qui sont actuellement dehors donc soumis aux aléas de la météo. Le fourage est nécessaire pour mohe tétail (porcs, raches...) I installation de serres na permethe de pouvoir déveloper et audait penenmiser motre atelier maraidique afin de pouvoir également répondre à la demande tourjours croissante les collectivités.

Cette demande, est une réelle
mé cessité pour motre entreprise qui est actuellement
en précédure de sauvegarde et qui empoie soulais
et n'associés. Nous tremer count de l'intérnet
que vous pontères à motre demande, veuilles
agréer madame Monsieur nos respectueuses
Salutations.



DocuSign Envelope ID: 78767806-33C1-4DD7-831B-CF5EF7158CB2

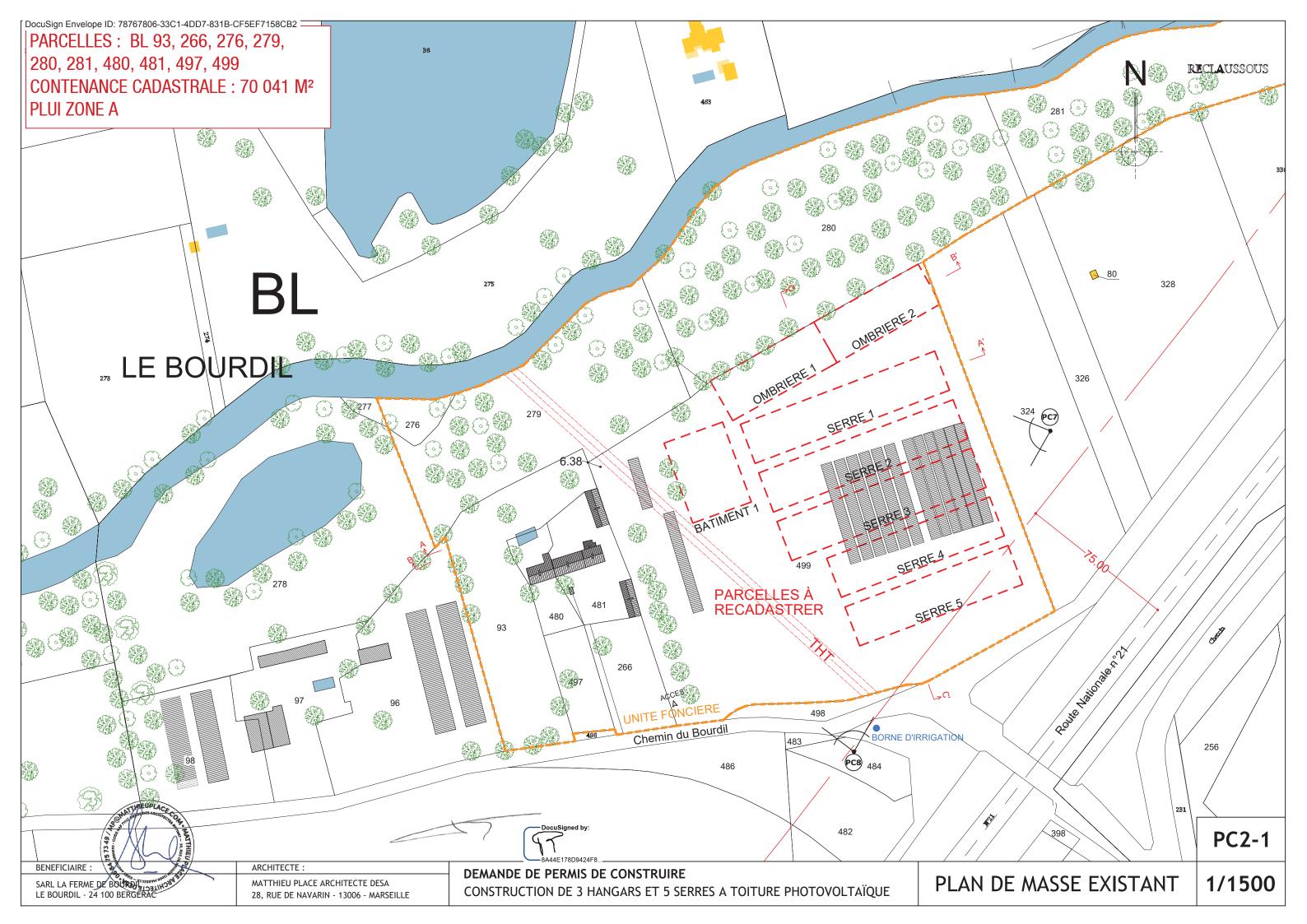
MAITRE D'OUVRAGE : SARL LA FERME DU BOURDIL BOURDIL HAUT 24 100 BERGERAC ARCHITECTE:
MATTHIEU PLACE
28, RUE DE NAVARIN
13006 - MARSEILLE

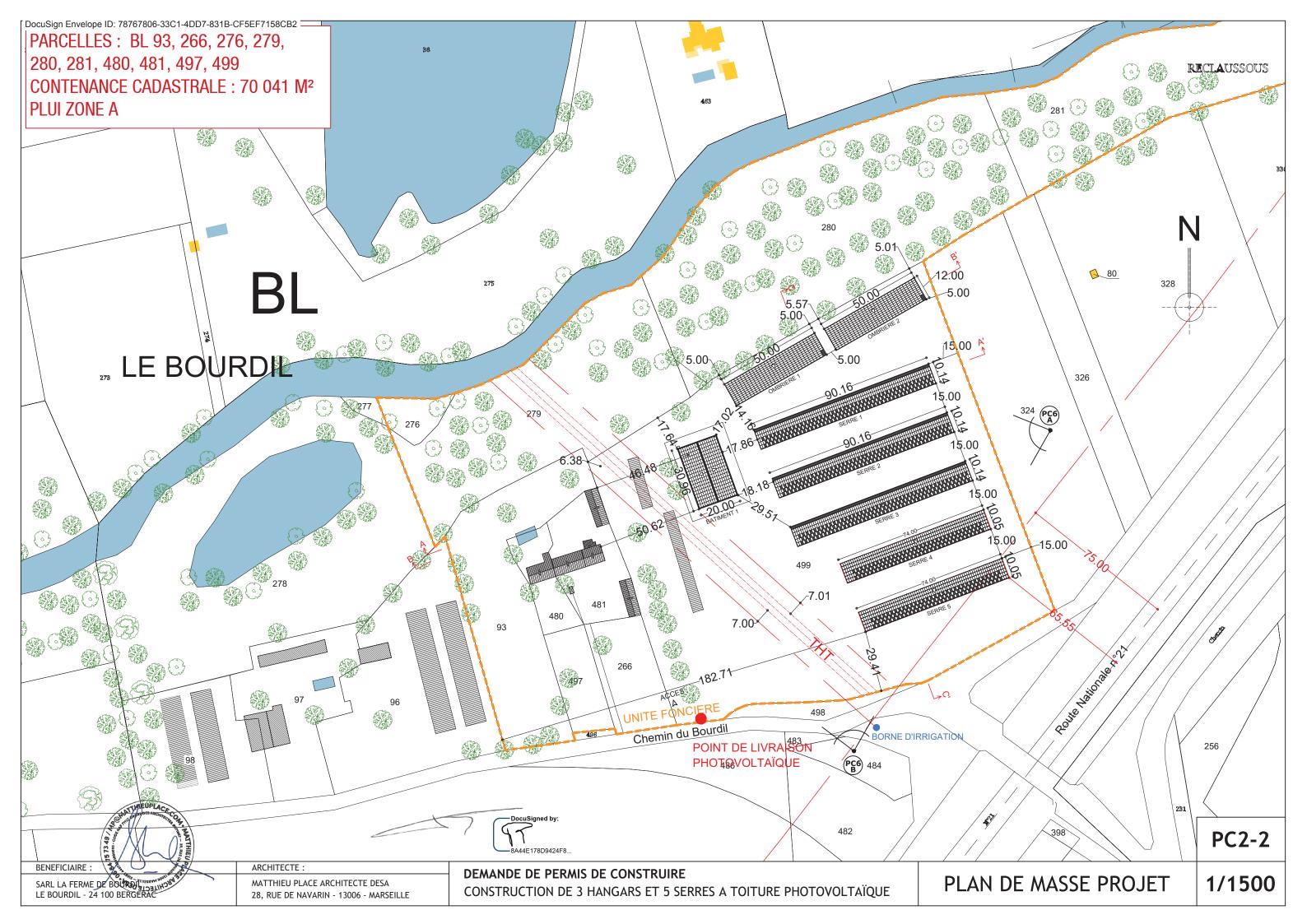
## **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

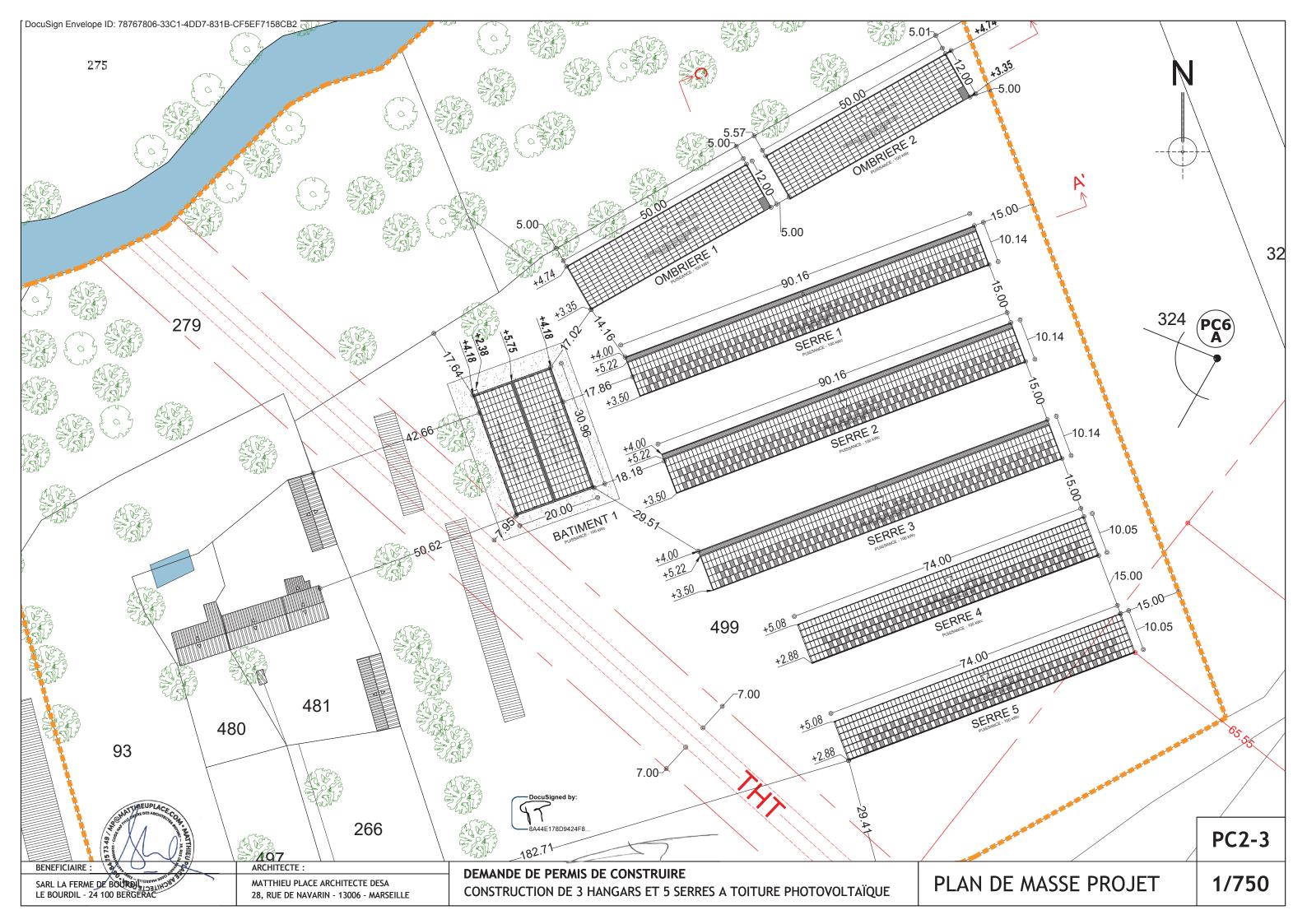
CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE, 5 SERRES ET 2 OMBRIÈRES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

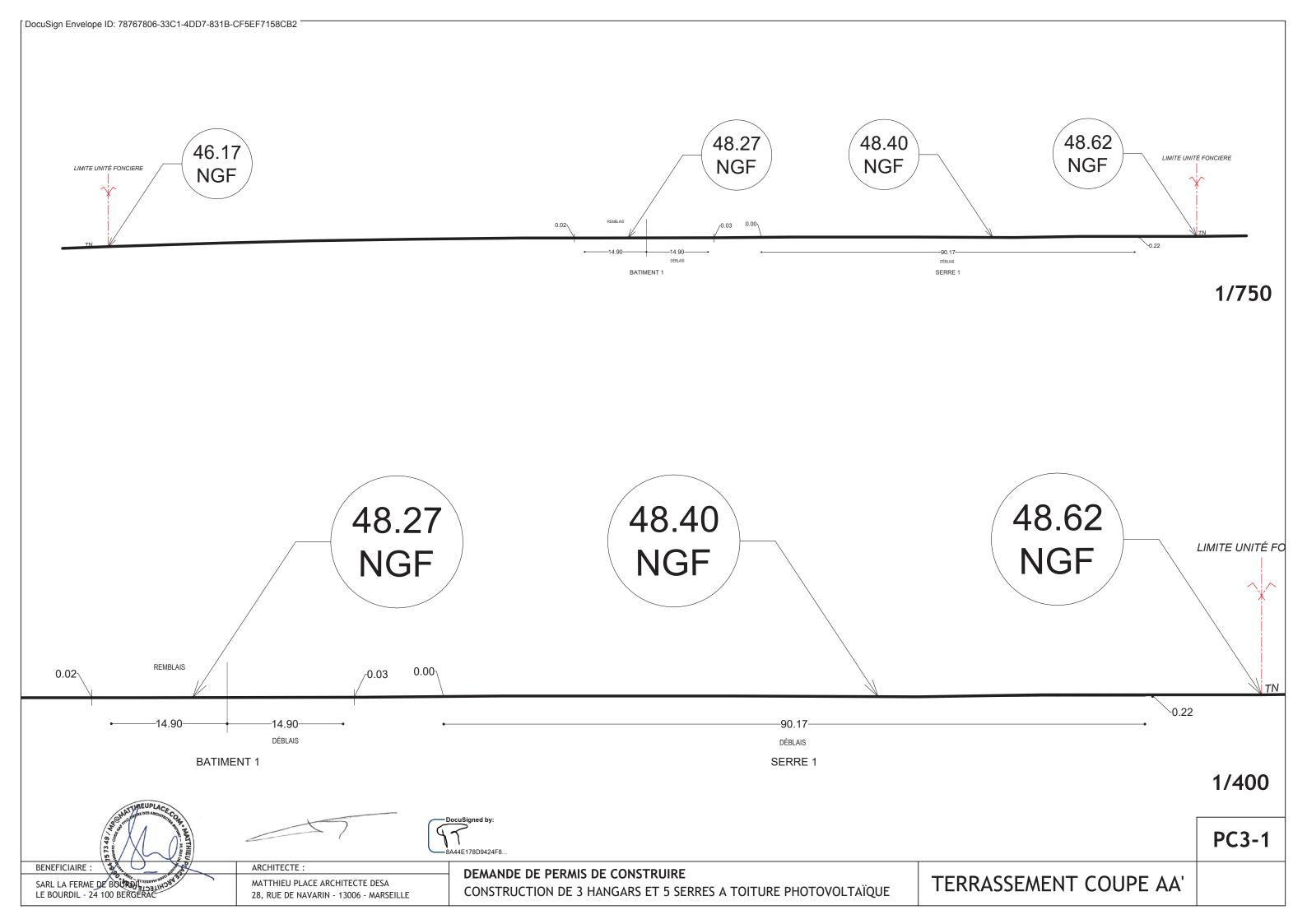
	SOMMAIRE:	
PLAN DE SITUATION	Ech.:1/25000° - 1/10000°	PC 1
PLAN DE MASSE EXISTANT	Ech.:1/2000°	PC 2.1
PLAN DE MASSE PROJET	Ech.:1/2000°	PC 2.2
PLAN DE MASSE PROJET	Ech.:1/750°	PC 2.3
TERRASSEMENT COUPE AA'	Ech.:1/750° - 1/400°	PC 3.1
COUPE AA' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/400°	PC 3.2
TERRASSEMENT COUPE BB'	Ech.:1/750° - 1/300°	PC 3.1
COUPE BB' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/300°	PC 3.2
TERRASSEMENT COUPE CC'	Ech.:1/750° - 1/250°	PC 3.1
COUPE CC' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/250°	PC 3.2
FACADES BATIMENT 1	Ech.:1/200°	PC 5.1
PLAN DE TOITURE BATIMENT 1	Ech.:1/150°	PC 5.2
PLANS OMBRIÈRES 1 & 2	Ech.:1/250°	PC 5.3
PLANS SERRES 1, 2 & 3	Ech.:1/250° Docusigned by:	PC 5.4
PLANS SERRES 4 & 5	Ech.:1/250°	PC 5.5
INSERTION	Ech. :SANS	PC 6
ENVIRONNEMENT PROCHE	Ech.:SANS	PC 7
PAYSAGE LOINTAIN	Ech.:SANS	PC 8

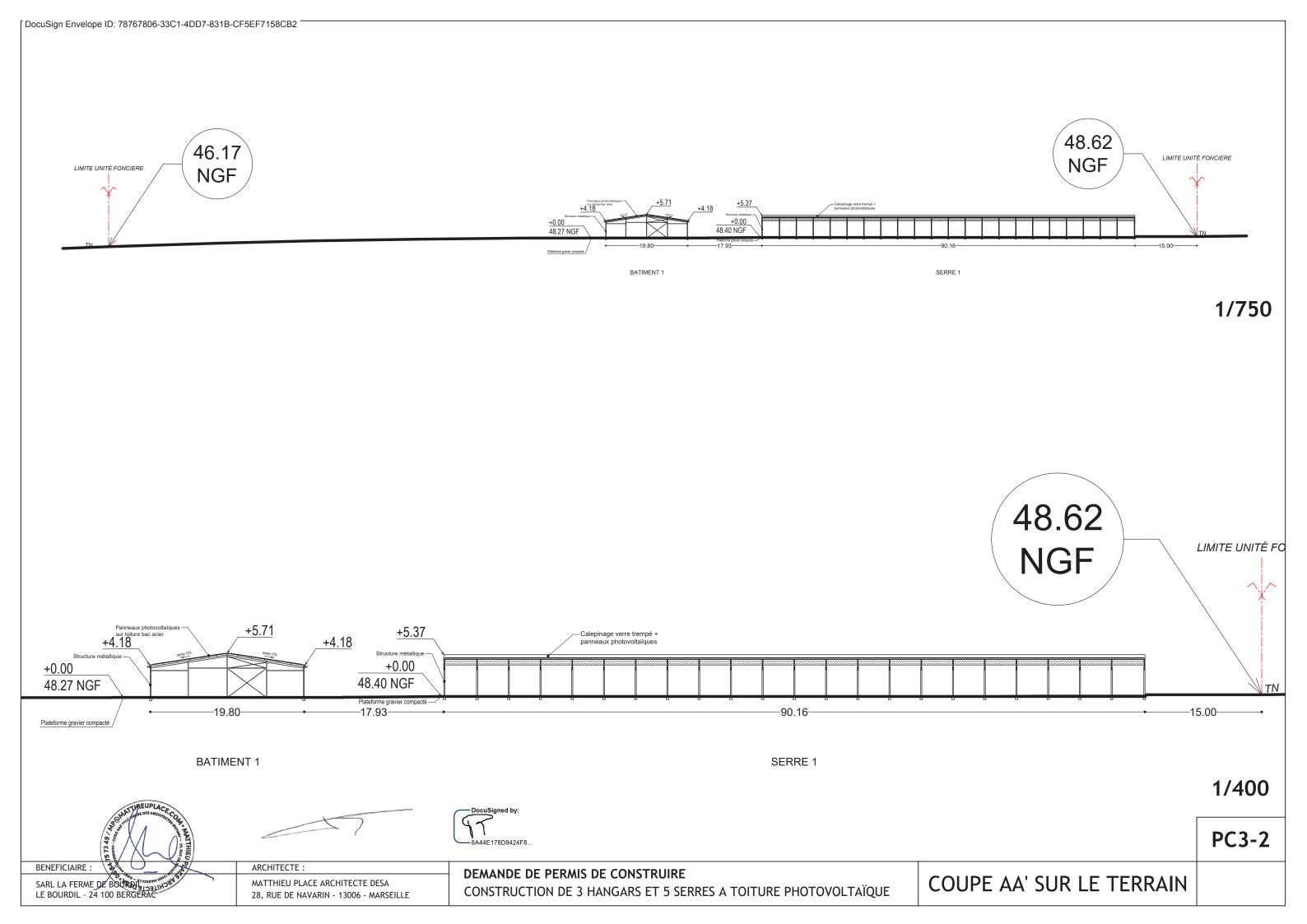
DATE: 16/07/2020

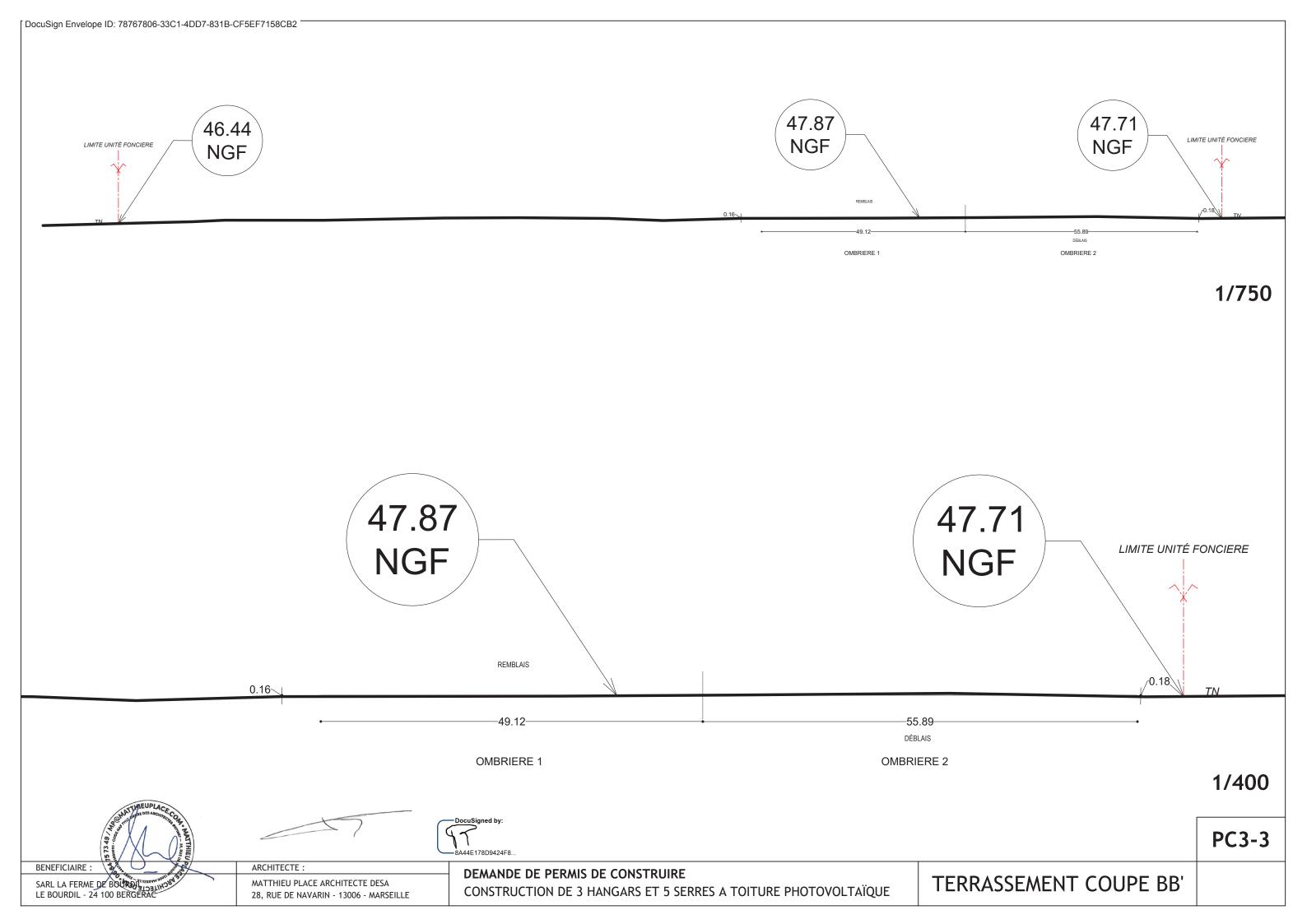


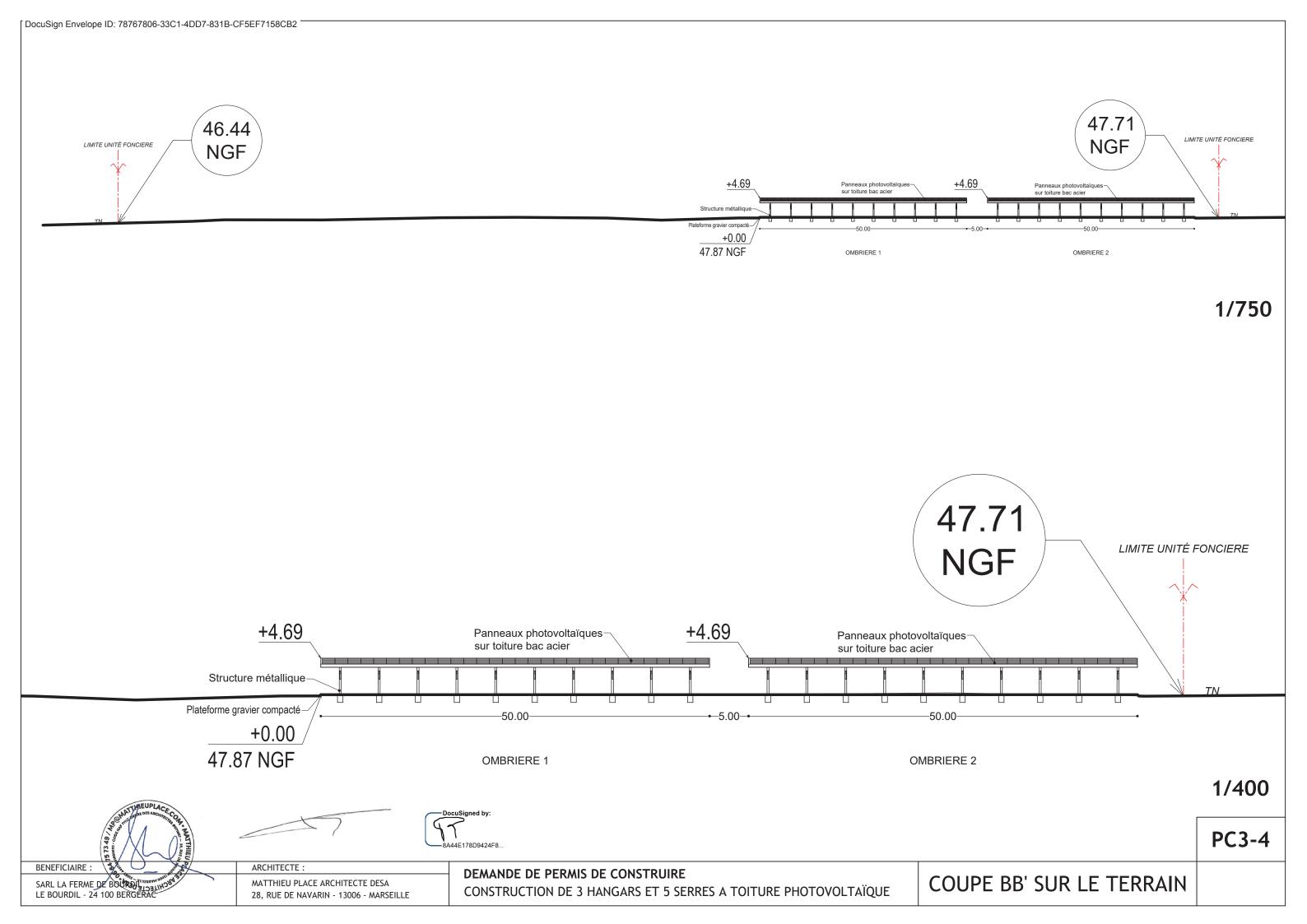


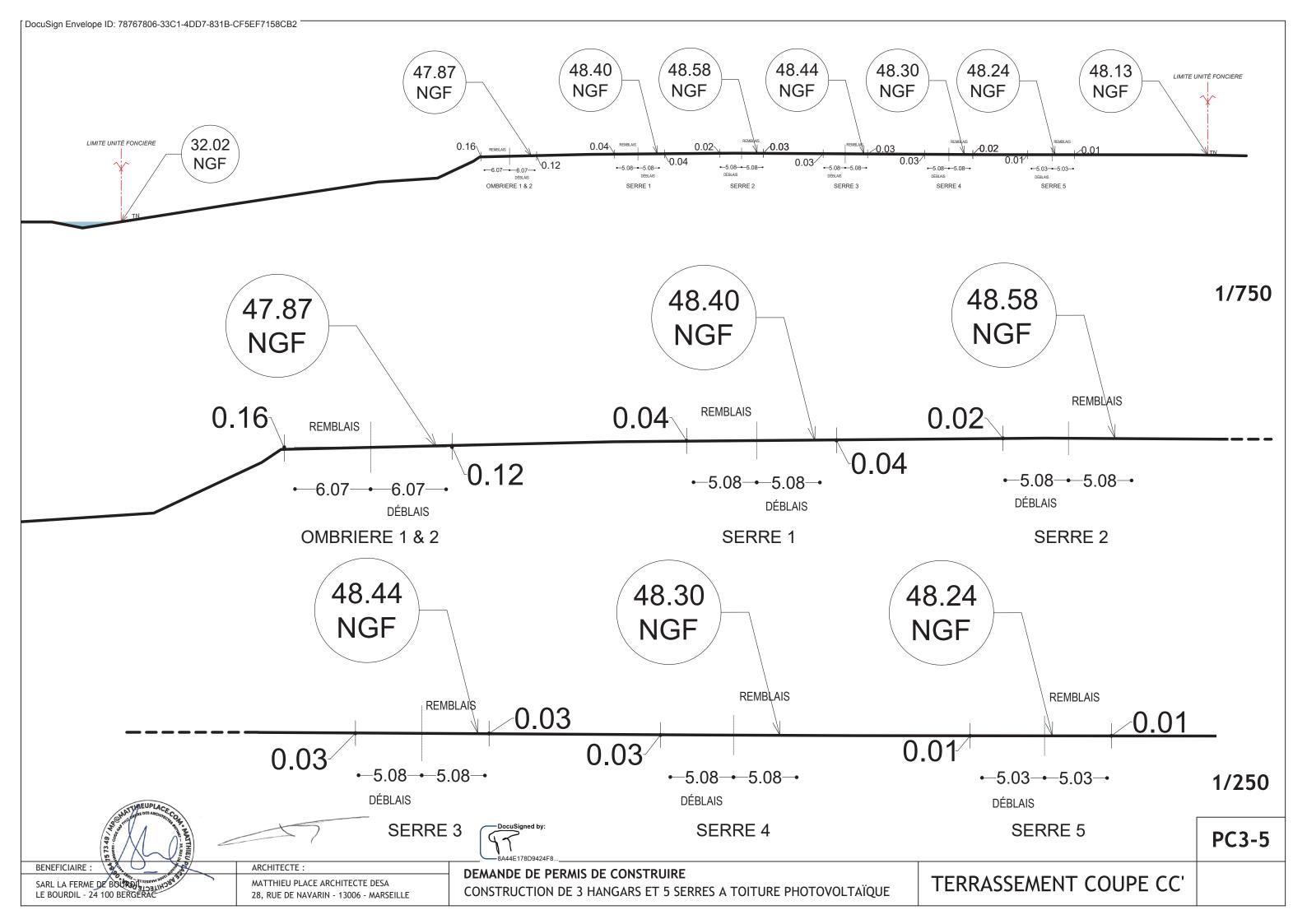


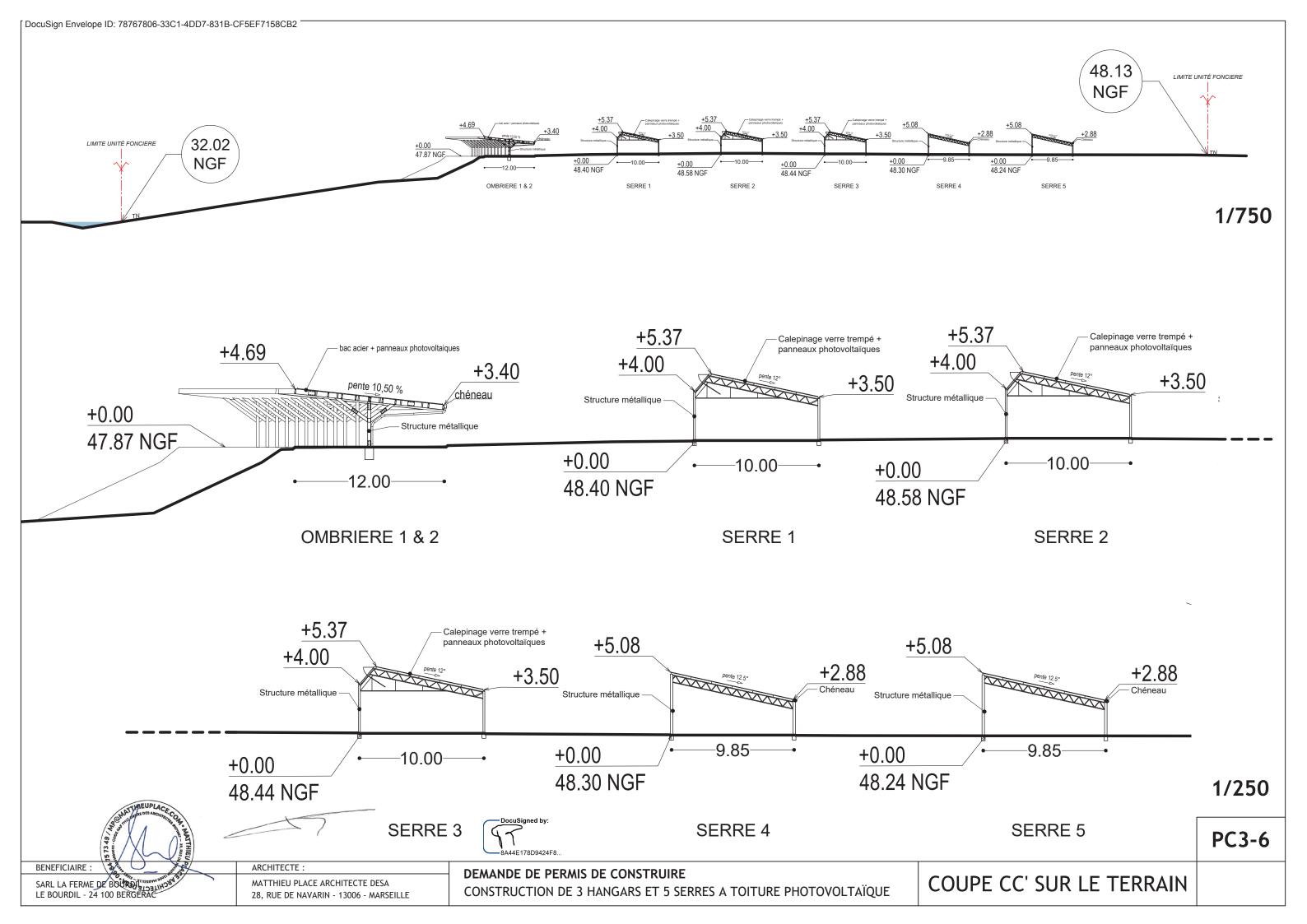


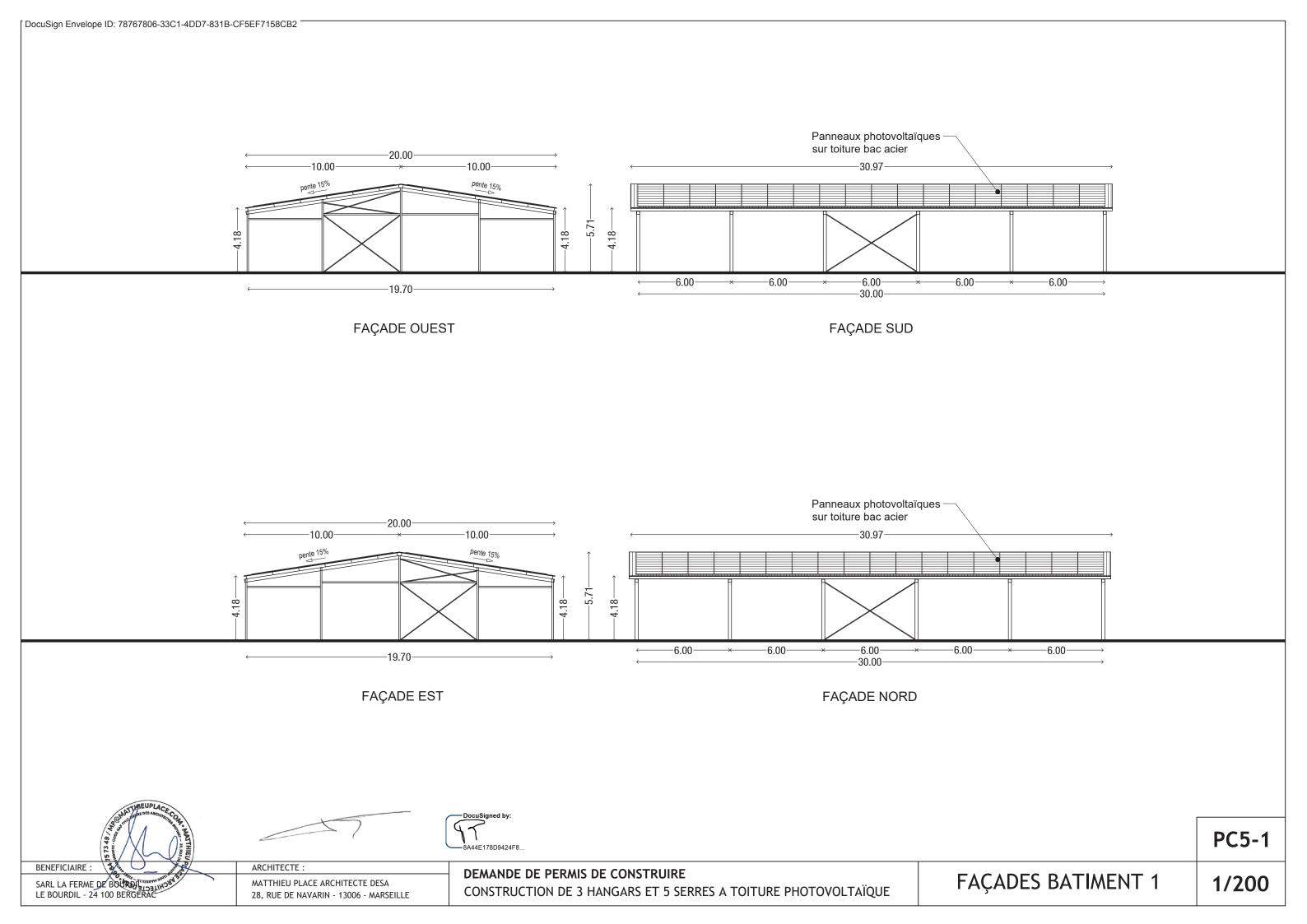


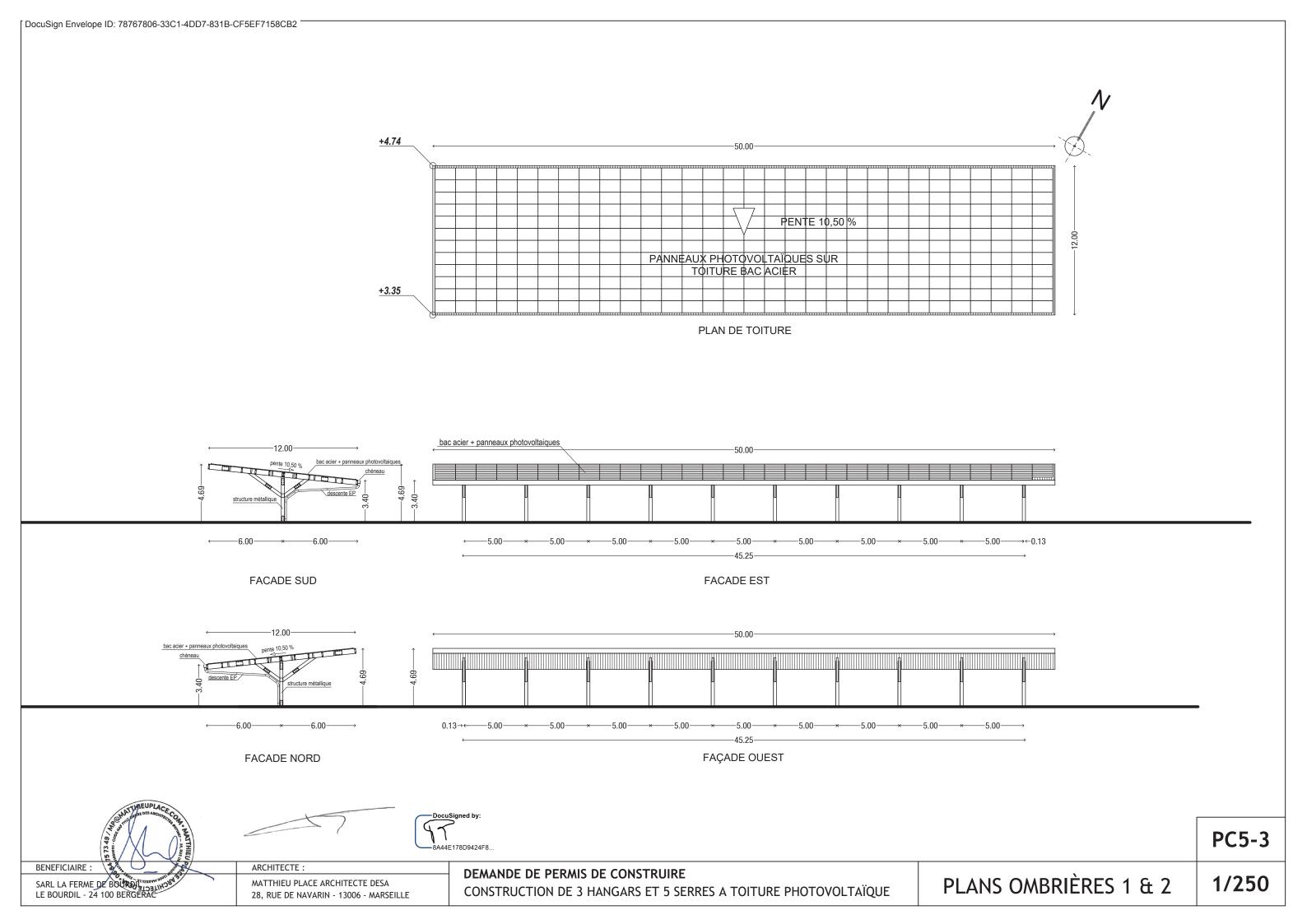


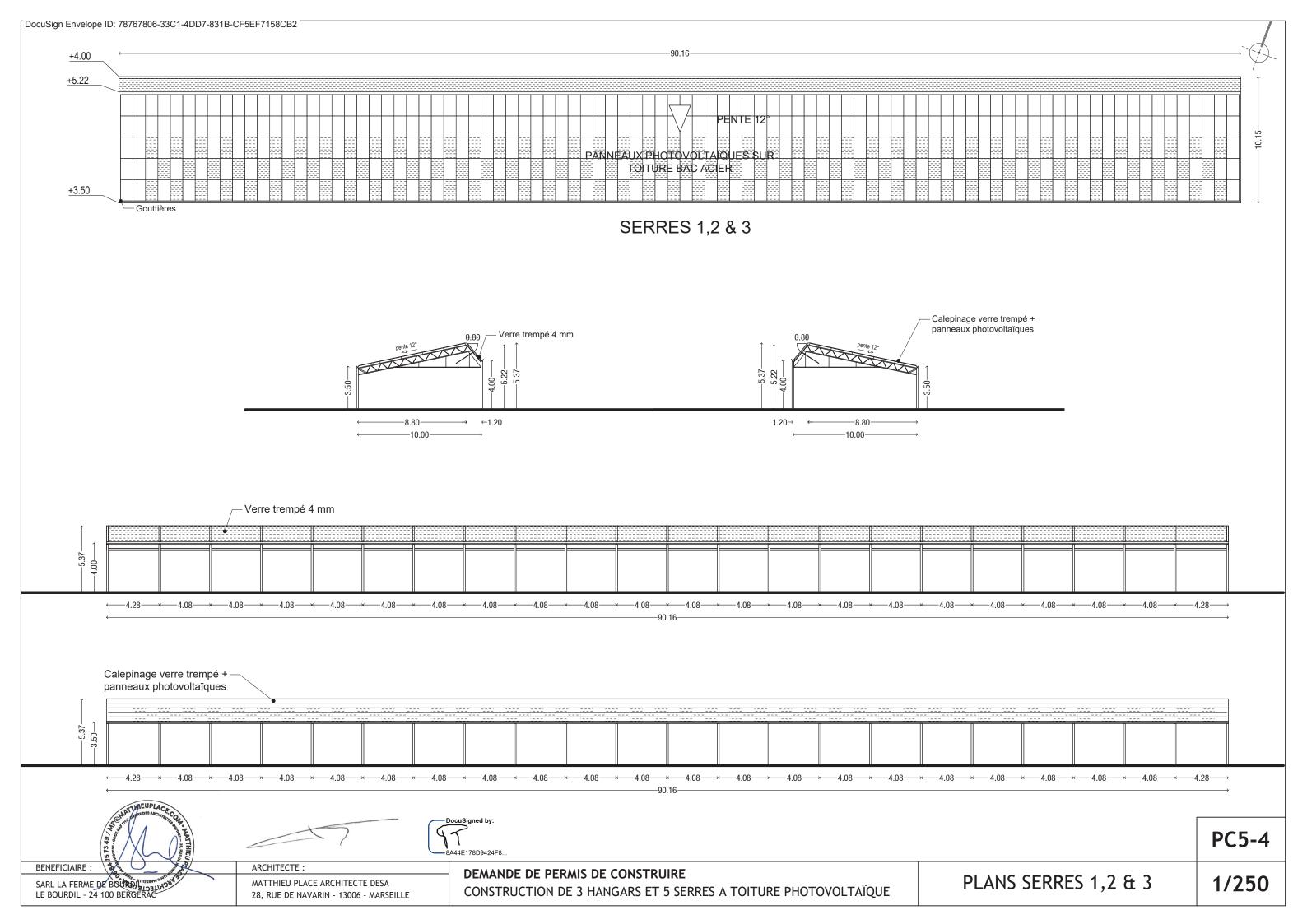




















ARCHITECTE:

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE PC6





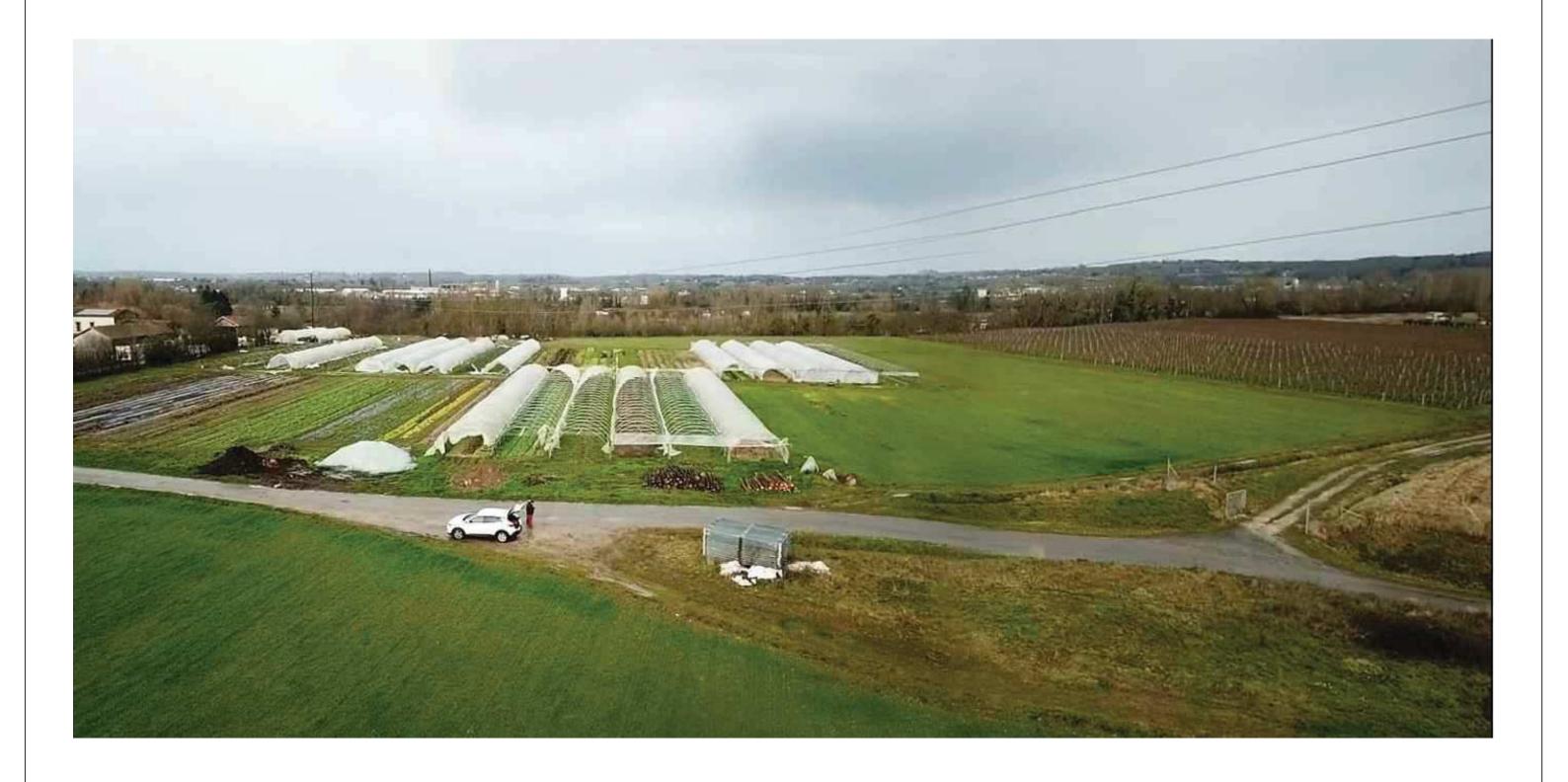
BENEFICIAIRE:





ARCHITECTE:

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE PC7









PC8

BENEFICIAIRE:

SARL LA FERME DE BOURD 1031W LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC ARCHITECTE:

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE De: <noreply@interieur.gouv.fr>
Date: mer. 29 avr. 2020 à 12:59
Subject: Accuse de reception de votre teledeclaration
To: <t.pourtales@gmail.com>

----- Forwarded message ------

Votre déclaration de la modification d'une installation classée relevant du régime de la déclaration a bien été notifiée au service préfectoral du département d'implantation de l'installation le 29/04/2020 à 13:00:03

Votre télédéclaration porte le numéro A-0-BK7E7W7H3

Ce service vous adressera un numéro de dossier que vous devrez conserver.



l'adresse suivante :

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

#### Demande de

# ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions





### Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa

	n° 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
<ul> <li>Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,).</li> <li>Vous réalisez une nouvelle construction.</li> <li>Vous effectuez des travaux sur une construction existante.</li> </ul>	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
Votre projet comprend des démolitions.     Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.	La présente demande a été reçue à la mairie  le Cachet de la mairie et signature du receveur
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	Dossier transmis :  \( \begin{aligned} \hline \text{a l'Architecte des Bâtiments de France} \\ \hline \text{au Directeur du Parc National} \end{aligned}
Tenseigner aupres de la maine du lieu de votre projet.	au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 <sup>éme</sup> , doit remplir la fiche	ure autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs e complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administration ssée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidaire-
Vous êtes un particulier Madame  Monsie	eur 🗆
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale Dénomination : SARL LA FERME DU BOURDIL	
N° SIRET: (8, 3, 2, 7, 9, 9, 2, 1, 7, 0, 0, 0, 1,	Type de société (SA, SCI,) : SARL
Représentant de la personne morale : Madame Monsie	<del>-</del>
Nom : POURTALES	Prénom : TIMOTHÉE
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse: Numéro:Voie:	
	ité : BERGERAC
Code postal: 2,4,1,0,0,BP:Cedex: <b>Téléphone:</b> 0,6,8,8,6,7,4,8,6,0	indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ———————————————————————————————————
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
ů ·	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗋	Monsieur ☐ Personne morale ☐
Nom :	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse: Numéro:Voie:	
Lieu-dit:Local	ité :
Code postal : LILILIBP : LILILICEDEX : LILI	
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

MP@ MATTHIEUPLACE.COM

3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)  Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent pe précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparte Adresse du (ou des) terrain(s)			
Numéro :Voie :			
Lieu-dit : LE BOURDIL Localité : BERGERAC			
Code postal: 2,4,1,0,0,BP: Cedex: Cedex:			
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu page 9)  Préfixe:000_ Section:BL_ Numéro:  Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):VOIR FICHE COMPLEMENTAIRE	illez renseig	ner la fich	e complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous pou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	oermettre de f		es droits à construire  Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆		Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai		Non 🔽	Je ne sais pas   Je ne sais pas
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲 Oui 🔲		Je ne sais pas   Je ne sais pas
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les con	naissez, les	dates de c	lécision ou d'auto-
risation, les numéros et les dénominations :			
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	construction)		
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le	s cases cor	respondan	tes)
Quel que soit le secteur de la commune  Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports			
<ul> <li>Aménagement d'un golf</li> <li>Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs</li> <li>Contenance (nombre d'unités) :</li> </ul>	de caravane	es ou	
☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
o Superficie (en m²) :			
Profondeur (pour les affouillements) :			
<ul> <li>Hauteur (pour les exhaussements):</li> <li>Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</li> <li>Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevent.</li> </ul>			
Dans les secteurs protégés  Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de protégé <sup>1</sup> :	ocument d'u	rbanisme d	comme devant être
<ul> <li>Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux</li> <li>Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin</li> </ul>	-		-
forestières  Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abc  Création d'une voie	ords des mor	numents hi	storiques¹:
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante  Création d'un espace public			
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹:  Création d'un espace public			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande	evra fournir un	contificat
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot	evra fournir ur	certificat
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs.	evra fournir un	
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		certificat
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs.		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	Oui 🗖	
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :	Oui 🗖	Non 🗖
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux   Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux   Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux ce projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux   Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux ce projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗖	Non   Non
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux   Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :  Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	Oui   Oui   gement tour  oitation :	Non   Non   istique
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.  Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Si oui, quelle garantie sera utilisée ?  Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux   Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui 🗖	Non   Non

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction	
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🗖	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet	
Nom de l'architecte : PLACE Prénom : MATTHIEU	
Numéro : 28 Voie : RUE DE NAVARIN	
Lieu-dit : Localité : MARSEILLE	
Code postal : 1 3 0 0 6 BP : Cedex : Cedex :	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 071907	
Conseil Régional de : PACA	
Téléphone : <u>0</u> , <u>6</u> , <u>8</u> , <u>4</u> , <u>7</u> , <u>5</u> , <u>7</u> , <u>3</u> , <u>4</u> , <u>9</u> , <b>ou</b> Télécopie : <b>ou</b>	
Adresse électronique : MP @ MATTHIEUPLACE.COM	
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y es règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.	
Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte :	
- Commence of the commence of	
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous <sup>2</sup> : De déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte regatoire.	n'est pas obli-
5.2 - Nature du projet envisagé  ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante	
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)	
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	
CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE AVEC SON LOCAL ONDULEUR (1.7M²) EMPRISE AU SOL 600 M² - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION <100KWC FACADES TOUS OUVERTES	
CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE EMPRISE AU SOL 600 M² PAR OMBRIERE - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION FACADES TOUS OUVERTES	<100KWC
CONSTRUCTION DE 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE EMPRISE AU SOL : 3 SERRES DE 914 M² + 2 SERRES DE 740 M² - PRODUCTION <100KWC FACADES TOUS OUVERTES	
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la	a puissance
électrique nécessaire à votre projet :	
Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à respo	naahilitá limitáa à

associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

<sup>-</sup> Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations co	mplémentaires					
Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :      Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro  Autres financements :						
<ul> <li>Mode d'utilisation</li> <li>Occupation personnelle</li> <li>S'il s'agit d'une occupa</li> <li>Si le projet porte sur un</li> <li>Autres annexes à l'</li> </ul>	e (particulier) ou en ution personnelle, v ne annexe à l'habit	compte propre (p reuillez préciser	: Résidence p	rincipale 🗖		Location ☐ ence secondaire ☐ ori de jardin ☐
Si le projet est un foyer Résidence pour person Résidence hôtelière à l' Autres, précisez :	nnes âgées 🔲	Résidence pou	ur étudiants 🗌 nce sociale 🔲	Résidence de to		nes handicapées 🗖
<ul> <li>Nombre de chamb</li> <li>Répartition du nor</li> <li>1 pièce</li></ul>	nbre de logements pièces — — — ; eaux du bâtiment le	créés selon le n 3 pièces — — e plus élevé : au-	nombre de pièces  4 pièces  dessus du sol	: 5 pièces : et au-de	essous du sol	-
• Information sur la collectif : Transpo	destination des co					
<b>5.4 - Construction pé</b> l Période(s) de l'année d	r <b>iodiquement dé</b> n urant laquelle (les	n <b>ontée et ré-ins</b> quelles) la const	t <b>allée</b> ruction doit être d	émontée :		
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l'	nune couverte pa	r un plan local d sa rédaction an	d'urbanisme ou ເ	ın document en anvier 2016).		
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>5</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	346					346
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière	221	1.7				222.7
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	567	1.7				568.7

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>4</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>5</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>6</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

T'L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

			Surface de planc	cher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>			
Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des- tination <sup>8</sup> (C)	Surface suppri- mée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destina- tion <sup>8</sup> (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole  Exploitation forestière						
forestière							
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
tei tiali e	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

<sup>3 -</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>4 -</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

<sup>5 -</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

<sup>6 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

<sup>7 -</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

<sup>8 -</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

<sup>9 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet : Lucucu
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places :
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre proje de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
☐ Démolition totale
Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : — — —
Nombre de logement demoils
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale
Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse: Numéro:Voie:
Lieu-dit:Localité:
Code postal : BP : Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

	01.
8- Informations pour l'application d'une législation connexe	
Indiquez si votre projet :	
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à d	éclaration en application du code de l'environne
ment (IOTA)  porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effe du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à l'elève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	t (dérogation espèces protégées) e l'article L. 512-7 du code de l'environnement et équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-93 favoriser l'innovation
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants (informations complémentaires)  se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	:
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. <sup>8</sup> Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements	
fournis.  J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le cha-	
pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.  Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	
I	DocuSigned by:
À_BERGERAC	8A44E178D9424F8
Le: _20/07/2020	Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🖵

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

 $<sup>\</sup>bf 8$  Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

Pour un permis d'aménager un lotissement :	
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du pro	
Signature du demandeur :	ignature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je cer	
du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysager et environnemental.	
	ignature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Information à remplir par le professionnel sollicité:	
Information à remplir par le professionnel sollicité: Vous êtes un : □ architecte □ paysagiste-concepteur	
	om :
Numéro :Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postal: BP: Cedex:	
Téléphone:	
Adresse électronique :	
Pour les architectes uniquement :	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :	
Conseil régional de :	

#### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : 0 0 0 Section : B L Numéro : 9 3 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4.780 M²
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _2_6_6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.565.M²
Préfixe: 0 0 0 Section: B L Numéro: 2 7 9 0 0 0 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 7.840 M²
Préfixe: 0,0,0,5 Section: B,L, Numéro: 2,8,0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 13.540 M²
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _2_8_1_1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 7.118.M².
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _4_1_8_0 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 864.M²
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _4_8_1_1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.846 .M²
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _4_9_7 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 987.M².
Préfixe: _0_0_0_ Section: _B_L_ Numéro: _4_1_9_1_9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 30.981 M²
Préfixe : _0_0_0_ Section : _B_L_ Numéro : _2_7_6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 520.M².
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) : 70.041 M²



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

#### Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

#### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Pièce Nombre d'exemplaires à fournir PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier $\overline{\mathbf{V}}$ + 5 exemplaires supplémentaires PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanismel PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier $\overline{}$ dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup>

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :				
PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :				
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur ur immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :				
PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si vo	tre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
	PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	sainissement non collec-
	PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	::
	PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	ont accès les véhicules de
	PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. <b>Le bilan de la concertation</b> et <b>le document conclusif</b> [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
réhak	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt pilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, l de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
	PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

d'un l	re projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation étude des sols :		
	PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si vot	tre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet	équivalent :	
	PC 16-7. <b>L'attestation</b> montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :			
	PC17. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
en te	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion male [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :		
	PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
de pla	re projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou c ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s jation préfectorale :		
	PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du	
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementa		
	PC22. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si vot	tre projet nécessite un défrichement :		
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :			
	PC25. <b>Une justification du dépôt de la demande</b> d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	

Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :			
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Sive				
51 V0	tre projet se situe dans un lotissement :  PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.)	1 exemplaire par dossier		
	du code de l'urbanisme]			
	PC29. <b>Certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :			
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :			
	PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :			
	PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :		
	PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :			
	PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	t d'urbanisme :		
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	1 exemplaire par dossier		
<u> </u>	code de l'urbanisme]	- 000 -44 000 2 -1		
	Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :			
	PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :			
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet.  [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :			
	PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires		
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :				
	PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique		

	PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique		
	Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :			
	PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
et de l	Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :			
_	PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article -6 du code de l'urbanisme :	L. 151-29-1, L. 152-5 et		
	PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L . 152-5 et L . 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R . 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vot	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :			
	PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vot	re projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :			
	PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vot	re projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :			
	PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	re projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa itation dans un immeuble existant :	tion de locaux à usage		
	PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patri- moine ou de l'architecte des Bâtiments de France		

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Nombre d'exemplaires à fournir

1 exemplaire par dossier



# ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

	b) du code de l'urbanisme]	
	A2. <b>Une photographie</b> du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
·		
) PIE	eces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A4. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A7. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou iments historiques :	dans les abords des
	A8. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Pièce

A1. **Un plan de masse** des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2



#### Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

#### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier				
1 - Renseignements concerr	ant les constructions ou les a	aménageme	ents	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d Surface taxable créée des locaux clos et d Surface taxable démolie de la (ou des) co	etre obligatoirement renseignées, que es construction(s), hormis les surfaces de strouverts (2 bis) à usage de stationnement :	ationnement clos	es et couvertes (2bis) :	1.7 <sub>m²</sub>
1.2.1 - Création de locaux destiné  Dont :	s à l'habitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair				
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
(-)	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
couvert.  Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel  Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol	stante?m² Qu	?	t <b>te habitation ou d'u</b> e de logements exist	
		Nombre cr	Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes e couvertes (2 bis	créées pour le stationnement clos et couvert
Nombre de commerces de détail do 400 m² (9)	ont la surface de vente est inférieure à			
Total des surfaces créées, y comp				
Locaux industriels et artisanaux air	<u> </u>		1.7	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public				

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement  Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :		
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	m²	
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol:	m²	
1.4 - Redevance d'archéologie préventive :		
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?		
Oui 📝 Non 🗍		
1.5 – Cas particuliers		
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?  Oui  Non		
	ı inscrit à l'inventaire	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non  Oui		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non  Oui Non  Oui Value valu	muno où vous construisoz	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non  Oui N		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non  Oui Non  Oui V	ensité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non Non    2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :	ensité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍 Idiquez ici : m²	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non 7  2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de l'unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	ensité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍 ndiquez ici : m² m	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non Non    2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :	ensité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍 ndiquez ici : m² m	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non 7  2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de l'unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	ensité (15) ? Oui ☐ Non ☐ Idiquez ici : m² m m	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non ✓  Persement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densite (Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	ensité (15) ? Oui	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non   Non   2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17)	ensité (15) ? Oui	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non   Non   2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17)	ensité (15) ? Oui	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non ✓  2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	ensité (15) ? Oui	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non ✓  Persement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de do Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17). Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	ensité (15) ? Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  Pièces	ensité (15) ? Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non	Nombre d'exemplaires à fournir rain est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui Non ✓  Persement pour sous-densité (VSD) (14)  Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité, ir La superficie de votre unité foncière :  La superficie de votre unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17). Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  Pièces  Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre ter □  F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	Nombre d'exemplaires à fournir  1 exemplaire par dossier  2 bénéficié d'un rescrit fiscal:  1 exemplaire par dossier	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques?  Oui Non   Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la com Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité, in La superficie de votre unité foncière :  La superficie de votre unité foncière effectivement constructible (16) :	Nombre d'exemplaires à fournir rain est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier  2 bénéficié d'un rescrit fiscal :  1 exemplaire par dossier	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou des monuments historiques ?  Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No	Nombre d'exemplaires à fournir rain est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier 2 bénéficié d'un rescrit fiscal :  1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 2 bénéficié d'un rescrit fiscal : 1 exemplaire par dossier	

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables			
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir		
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :			
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier		
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	nération prévue à		
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à		
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier		
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez		
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier		
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ai patrimoine (19) :	rticle L. 524-6 du code du		
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier		
5 - Autres renseignements			
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)			
Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception			
Nouvelle adresse : Numéro : Voie :			
Lieu-dit :Localité :			
Code postal : BP : Cedex : Division territoriale :			
Date 20/07/2020  Nom et Signature du déclarant  M. POURTALES TIMOTHEE			